

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 2 JUILLET 2025**

L'an 2025, le 2 juillet à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis en la mairie de Carignan de Bordeaux sous la présidence de Christian SOUBIE.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Jérémy ECALE	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	Arrivée à l'ouverture du point 2
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie le maire de Carignan de Bordeaux d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Thierry GENETAY en tant que secrétaire de séance.

Le Président indique qu'aucun élu n'a signalé une éventuelle situation de conflit d'intérêt sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1	<p>Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à faire part de leur remarque sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.</p> <p>Arrivée de Laurent Jansonnies à 19h15, après le vote du procès-verbal</p>
2	<p>Délibération portant avis de la Communauté de communes "les Coteaux Bordelais" sur la révision du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise</p> <p>Le Président invite Bertrand Gautier, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier rappelle que le SCoT détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement de l'aire bordelaise en portant la réduction de la consommation des sols autour de 3 grandes ambitions : accompagner l'attractivité métropolitaine bordelaise par un développement adapté aux ressources</p>

et à la prise en compte des risques, développer une aire métropolitaine autour de nouveaux équilibres territoriaux et de coopérations étroites entre territoires voisins et garantir une aire métropolitaine à bien vivre.

Bertrand Gautier précise que la Communauté de communes propose 2 ajustements mineurs :

- La commune de Salleboeuf souhaiterait que le site de Petit Cos puisse bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation d'une zone d'activités et le site du lieu-dit Cailleau pour l'accueil d'équipements scolaires et de santé ;
- La commune de Fargues Saint Hilaire, au regard des projets urbains pour son centre bourg (programme de logements notamment sociaux et d'équipements scolaires), la relocalisation des emprises des équipements sportifs seraient nécessaires d'être prise en compte dans les atlas, avec une intégration dans les espaces de nature

Bertrand Gautier remercie les élus et agents du Sysdau et de l'a'urba pour leur implication

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Florence Allais émet un avis favorable sur le projet de révision du SCoT de l'aire Métropolitaine bordelaise arrêté le 16 avril 2025, cependant elle indique être surprise par la demande d'ajustement formulée par la commune de Fargues Saint-Hilaire qui au regard des projets urbains pour son centre bourg demande la relocalisation des emprises des équipements sportifs dans des espaces de nature.

La relocalisation des emprises des équipements sportifs et la construction de logements sur la plaine des sports n'ont jamais été abordés en Conseil Municipal ou en commission d'urbanisme. Elle indique qu'elle s'oppose donc à cette demande d'ajustement sans connaître le projet de la municipalité, la nature des équipements délocalisés et leur nouvelle situation.

La construction de la nouvelle école en centre bourg est un projet que son groupe défend depuis 2020, cela permettra de créer un pôle éducatif et sportif accessible à tous à pied ou à vélo par les pistes cyclables nouvellement créées. Elle précise souhaiter conserver ce lieu de vie, d'activité et les espaces verts utilisés par les habitants des immeubles voisins au centre de la commune.

Construire une école moderne en supprimant les infrastructures sportives à proximité manque de cohérence et de logique.

Elle souligne que ce projet aurait dû être débattu et présenté aux habitants et au conseil municipal en premier lieu.

Bertrand Gautier précise que le SCoT ne doit pas être lu comme prescriptif « à la parcelle » mais plutôt comme portant une vision. Il s'agit d'ouvrir la possibilité de faire sans être contraint par un document. Il s'agit de donner une souplesse d'action pour ceux qui voudront faire ultérieurement.

Florence Allais indique s'inscrire dans cette approche mais regrette fortement que les élus et les habitants n'aient pas été informés et associés à la réflexion. Elle trouve dommage de découvrir des sujets centraux pour la commune lors de réunions du conseil communautaire.

Christophe Viandon indique que le SYSDAU a ouvert la possibilité d'intégration d'espaces viticoles près des bourgs qui pourraient devenir constructibles mais précise que les instances du monde viticole font part de leur réticence.

Emmanuel Kersaudy s'interroge sur la façon dont le travail a été mené au sein de la Communauté de communes, en commission ou en groupe de travail ?

Bertrand Gautier indique qu'il ne s'agit pas d'un document élaboré par la Communauté de communes. C'est celui du SYSDAU, en collaboration avec l'A'urba qui prend en compte les problématiques locales et les retours des communes compétentes en la matière. La même approche a été faite dans les autres territoires.

Emmanuel Kersaudy réfute l'idée qu'un choix stratégique repose exclusivement sur le travail d'un cabinet d'étude. Il souligne que le cabinet d'étude fournit de la matière pour permettre aux élus de discuter et de faire les choix stratégiques pour l'avenir du territoire. Or, il constate que ce travail n'a pas été impulsé par le Vice-Président.

Nathalie Maviel souligne que les discussions ont eu lieu dans chaque conseil municipal pour faire remonter les besoins. Jérémy Ecale et Emmanuel Kersaudy soulignent effectivement la qualité des discussions à Salleboeuf mais regrettent qu'il n'y ait pas eu le même niveau de réflexion pour partager une vision du territoire des Coteaux.

Axelle Balguerrie manifeste son trouble à devoir se décider sans avoir la moindre info, la moindre réunion de la commission concernée.

Céline Deligny-Estover rappelle la réunion récente entre les maires et le SYSDAU et note qu'il sera toujours possible pour les élus et les habitants d'apporter des remarques lors de l'enquête publique.

	<p>Christian Soubie rappelle que Bertrand Gautier représente la Communauté de communes au SYSDAU et le remercie pour son suivi du dossier.</p> <p>Laurent Janssonie a quitté la salle avant le vote.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à la majorité absolue des suffrages exprimés le projet de délibération. (contre : Emmanuel Kersaudy ; 3 abstentions : Florence Allais, Axelle Balguerrie, Isabelle Passicos)</p>
3	<p>Délibération portant convention d'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) – Déploiement 2025/2026</p> <p>Retour de Laurent Janssonie Le Président invite Bertrand Gautier, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier rappelle que le SDEEG a adopté un schéma de déploiements des IRVE en décembre 2022. Il indique que dans ce cadre et en lien avec les communes, la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » a sollicité le SDEEG pour renforcer le déploiement d'IRVE sur le territoire. Ainsi, 3 projets ont été considérés comme pouvant s'inscrire dans le dispositif du schéma du SDEEG : Fargues Saint Hilaire - Déjean (Borne DC), Pompignac - Allée des pins (Borne AC), Tresses - Equipements sportifs de Pétrus (Borne AC).</p> <p>Bertrand Gautier rappelle les conditions de financement tant en investissement qu'en fonctionnement. Montant d'investissement global comprenant les travaux de fourniture et pose des IRVE ainsi que les travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité : 45 000 € HT Participation de la communauté des communes : 21 000 € HT Participation du SDEEG : 24 000 € HT</p> <p>Si la borne déployée se révèle déficitaire, les frais de participation de la CDC à hauteur de 500 € sont conservés en totalité par le SDEEG et maintenus pour les 3 prochaines années. Le SDEEG prend à sa charge le déficit au-delà de la participation forfaitaire de la CDC. Si la borne déployée se révèle excédentaire au-delà des frais de participation de la CDC sur 3 ans (+ 1500 €), le SDEEG rembourse la participation de la CDC et le bénéfice restant est partagé entre les parties à parts égales. Si la borne déployée se révèle excédentaire en-deçà des frais de participation de la CDC sur 3 ans (- 1500 €), le SDEEG rembourse la totalité de l'excédent à la CDC.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.</p> <p>Jean-Antoine Biscaïchipy s'interroge sur l'aspect du sol qui doit être prévu pour être recouvert de peinture. Bertrand Gautier précise qu'il n'y a aucune obligation puisque seule la signalisation verticale est obligatoire. Florence Allais interroge sur la puissance des charges. Bertrand Gautier précise qu'il s'agit de bornes rapides. Dominique Derue constate une diminution des besoins en bornes publiques. Christian Soubie confirme que la Communauté de communes a sollicité le SDEEG pour étudier les 7 demandes communales et que le syndicat n'a validé que 3 projets.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.</p>
4	<p>Délibération portant sur la contractualisation avec la société GEOVELO, service GPS Vélo – Partenariat GEOVELO</p> <p>Le Président invite Christophe Colinet, rapporteur à présenter le projet de délibération.</p> <p>Christophe Colinet présente le dispositif GEOVELO qui manifeste son utilité pour les déplacements du quotidien et facilite la communication avec les usagers sur les sujets relatifs aux modes actifs. Il permettra de mettre à disposition les infrastructures cyclables de la CDC sur une base de données open data avec export possible. Il s'agit du déploiement d'un outil de navigation en temps réel pour les cyclistes qui est déjà qui utilisé par la communauté importante des cyclistes sur Bordeaux Métropole. Christophe Colinet précise que la communauté de communes « les Coteaux Bordelais » est lauréate du label AVélo3 qui cofinance le dispositif à 50%.</p>

Ainsi le reste à charge de la mise en route et de la création des cartographies est de 6 500 € et le reste à charge de l'abonnement et des actualisations pluriannuelles est de 4 250 €. Christophe Colinet indique que la Région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du Contrat opérationnel des Mobilités, pourrait prendre en charge une part de ce reste à charge.

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Emmanuel Kersaudy souhaite savoir qui réalise la cartographie. Christophe Colinet indique que la réalisation est incluse dans la prestation et qu'elle sera établie à partir des données que la Communauté de communes fournira.

A la demande d'Hélène Le Roux, Christophe Colinet rappelle qu'il s'agit d'une application participative très complète qui est alimentée par les utilisateurs sous la responsabilité du gestionnaire de l'application. Il confirme à Emmanuel Kersaudy qu'elle est, pour les cyclistes, bien plus complète que les applications habituelles.

Axelle Balguerie souhaite avoir des précisions sur le déploiement de vélo en libre-service sur l'Entre-Deux-Mers. Christophe Colinet indique que cela est sans rapport avec l'objet de la délibération. Le déploiement des VLS est engagé par le syndicat « Nouvelle Aquitaine Mobilités » qui prévoit 5 stations sur les Coteaux. Le projet est en cours d'élaboration par le syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.

5 Délibération portant fixation de la clé de répartition des charges induites des ALSH de Bonnetan

Le Président invite Nathalie Maviel, rapporteure à présenter le projet de délibération.

Nathalie Maviel présente une délibération technique très classique et indique le montant des clés retenues.

APS/ALSH

Total heures utilisation des locaux	1507,5	Total superficie locaux m2	252
utilisation mairie 576 h soit :	38%	total commun utilisé ALSH m2	126
utilisation ALSH 931,5h soit :	62%	soit	50,00%

TOTAL POUR CALCUL FLUIDES 30,90%

PREFA/ECOLE ELEM/ALSH

Total heures utilisation des locaux	2702	Total superficie locaux m2	540
utilisation mairie 1260h soit :	47%	total commun utilisé ALSH m2	272
utilisation ALSH 1442 h soit :	53%	soit	51,30%

TOTAL POUR CALCUL FLUIDES 27,18%

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.

6 Délibération portant tableau d'affectation définitive des montants versés aux associations en 2025

Le Président invite Nathalie Maviel, rapporteure à présenter le projet de délibération.

Nathalie Maviel présente les montants définitifs pour 2025 versés aux associations partenaires.

CRECHES	Montants provisoires 2025	Montants définitifs 2025	Différence				
Crèche ADEP Les Colibris Siège : 2 Allée Capdevielle – Sallebœuf	96 638,21 €	96 638,21 €	- €				
Crèche Petit prince Siège : 5 rue de Verdun Carignan de Bx	90 897,81 €	90 897,81 €	- €	SSIEG	Montants provisoires 2025	Montants définitifs 2025	Différence
Crèche ADEP - Les Bons enfants - Siège : rue des écoles - Fargues St Hilaire	67 464,54 €	67 464,54 €	- €	LES FRANCAS	497 940,25 €	685 545,25 €	187 605,00 €
Crèche ADEP - Vertelune Siège : 1 et 2 résidence du boug - Tresses	87 357,96 €	87 357,96 €	- €	UFCV	356 382,00 €	394 992,13 €	38 610,13 €
				Total	854 322,25 €	1 080 537,38 €	226 215,13 €

ACTIVITES JEUNESSE	Montants provisoires 2025	Montants définitifs 2025	Différence	AUTRES ACTIVITES FAMILLE	Montants provisoires 2025	Montants définitifs 2025	Différence
CAC (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie 24 rue de Verdun - Carignan de Bx	1 375,60 €	1 586,00 €	210,40 €	Terres de Jeu Indotheque Siège : Château de la Segurne - 25 avenue Desclaud - 33370	43 623,00 €	41 953,00 €	- 1 670,00 €
TAM TAM (accueil sportif des jeunes) - Siège : Mairie de Sallebœuf	6 650,25 €	6 650,25 €	- €	La Boutique Sans Etiquette Siège : 31 Chemin du Petit Tourny - Carignan de Bordeaux		800,00 €	800,00 €

AUTRES ACTIVITES JEUNESSE	Montants provisoires 2025	Montants définitifs 2025	Différence
FCRD33 (accueil sportif des jeunes) - Siège : 14 chemin de Petrus - Tresses	33 000,00 €	33 000,00 €	- €

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Le Président remercie pour l'excellent travail des collaboratrices qui accompagnent les élus dans les relations avec les associations. Il tient à souligner la confiance qui est instaurée entre les associations et la Communauté de communes. Ainsi les associations savent dire quand elles ont un trop perçu car elles savent qu'elles peuvent compter sur la Communauté de communes si la situation se retourne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.

7 Délibération portant création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de Chargé de Communication H/F à temps complet et autorisant le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, à compter du 1^{er} août 2025.

Le Président présente le projet de délibération en faisant part du départ de la chargée de communication actuelle titulaire de la FPT au grade d'adjoint administratif. Il indique la nécessité de pourvoir au remplacement qui se fera, en fonction des profils des candidats, sur le même grade ou sur un autre grade de catégorie C ou B ou bien sur un emploi de contractuel.

Le Président invite les conseillers communautaires à engager le débat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de délibération.

8 Délibération portant relevé des décisions du Président de mars à juin 2025

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil communautaire. Le conseil en prend acte.

Le Président donne la parole à Annie Mureau-Lebret qui souhaite faire un point d'étape sur les travaux de la commission « culture » animée par Maryse Aubin. Annie Mureau-Lebret souligne que grâce à la mobilisation de la Commission Culture à raison de réunions mensuelles régulières, une programmation éclectique et renouvelée a été proposée à partir des suggestions des élus qui la compose.

8 concerts ou spectacles proposés dans les différentes communes ont échelonné ce 1^{er} semestre.

La fête de la Musique cette année à Tresses a été une réussite. 8 dynamiques groupes de musique en extérieur, un concert classique apprécié par tous, permettant de découvrir des artistes talentueux issus de la formation Molto Assai, un environnement sécurisé, des bénévoles issus de la commission, d'élus et conjoints incontournables, malgré une météo de fournaise qui contrastait avec l'édition précédente bien pluvieuse, bref, une fête de la Musique qui a nous comblée de bonheur.

Ce 1^{er} semestre se termine avec le Frayse toch les 17, 18, 19 juillet au domaine de la Frayse à Fargues St Hilaire.

Les communes ont réceptionné la programmation du 2^{ème} semestre qui débutera à Bonnetan le 12 septembre avec le Jive Machine Quartet dès 18h30 au parc de la mairie. N'hésitez pas à communiquer car le concert est bien programmé à 18h30 et non 20h30.



Merci au Président Christian Soubie pour sa confiance ainsi qu'aux élus communautaires.

Les élus de la commission travailleront sur la prochaine programmation car c'est vraiment un plaisir de partager ces moments de préparation.

Le conseil communautaire rend un hommage à Martine Brossard qui a été un pilier de la commission culture.

Le Président indique que les prochaines réunions du conseil communautaire auront lieu le mercredi 5 novembre à Bonnetan et le mercredi 17 décembre. Il précise que d'autres réunions pourront avoir lieu si la nécessité s'en fait sentir.

La séance est levée à 20h20

<p>Christian SOUBIE</p>  <p>Président de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais »</p>	<p>Thierry GENETAY</p>  <p>Le secrétaire de séance</p>
---	--